

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.015

L'An Deux Mille Trois, le 16 janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 2003

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjointes,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, POTENNEC, RAYMOND, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par Mlle ISENDICK

Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS

Mlle LABEYRIE représentée par M. MOST

Mme PELTIER représentée par M. FAVRE

M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON

Mlle TURPIN représentée par Mme DACOSTA

ABSENTE-EXCUSEE : Mme MOINET

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 26

Nombre de Votants : 32

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : OUVERTURE DE CREDIT AUPRES DE DEXIA CLF BANQUE
(renouvellement 2003)

VOTE : 4 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 18 Février 2002, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler la ligne de crédit pour 1.525.000 EUROS auprès de DEXIA CLF BANQUE.

Cette ligne de crédit facilite la trésorerie de la Ville, à titre ponctuel pour de courtes périodes.

Il est proposé au Conseil Municipal le renouvellement de cette ouverture de crédit pour l'exercice 2003 qui serait contractée auprès de DEXIA CLF BANQUE.

Les conditions de cette ouverture de crédit seraient :
plafond à 1.525.000 EUROS avec un taux multi-index, au choix T4M, EONIA ou EURIBOR 1 mois majoré d'une marge de 0,05 % assortie d'une commission de 0,10 % soit 1.525 EUROS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU la proposition faite par DEXIA CLF BANQUE,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1er - Monsieur le Maire est invité à signer avec DEXIA CLF BANQUE une convention pour l'ouverture de crédit au titre de l'année 2003 dans les conditions ci-après définies.

- Montant maximum : 1.525.000 EUROS
- Durée : 1 An (19/03/2003 au 18/03/2004)
- Taux d'intérêt : Multi index T4M ou EONIA ou EURIBOR
+ Marge de 0,05 %
- Commission de 0,10 % du capital soit 1.525 EUROS.

ARTICLE 2 - D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'ouverture de crédit à conclure entre la Ville de ROYAN et DEXIA CLF BANQUE pour l'exercice 2003.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour le Maire, **Certifié Exécutoire**
Le Premier Adjoint, **Compte-tenu de l'accomplissement**
H. LE GUEUT **des formalités légales**
le 20 janvier 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint
des Services,

H. THOMAS